

Montesquieu et les bornes de l'absolutisme

Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu est né en 1689 d'une famille de magistrats au château de la Brède près de Bordeaux. Ses parents ont choisi un mendiant pour être son parrain pour que toute sa vie il se souvienne que les pauvres sont ses frères. Après ses études de droit, il devient conseiller auprès du parlement de Bordeaux en 1714. En 1716, il hérite de son oncle la charge de président de ce parlement. Dans les "Lettres persanes" qu'il publie anonymement en 1721 en Hollande, il dépeint admirablement la société française sur un ton humoristique et satirique. Après son élection à l'Académie française (1727), il réalise un long voyage à travers l'Europe de 1728 à 1731. De retour au château de la Brède, il écrit en 1748 l'oeuvre de sa vie, "l'Esprit des lois". Il décède en 1755.

1) Les Lois.

Selon la tradition thomiste, la loi humaine avait pour objectif le Bien commun et Dieu était sa source ultime. Montesquieu rejette cette tradition. Selon lui, la loi vient de la nature de l'homme influencée par le cadre naturel et social dans lequel il vit. Elle va donc varier en fonction des conditions sociales (liberté, mœurs, commerce, religion...) et des conditions physiques (climat, géographie...). Ensuite, elle est une pure et aveugle nécessité. En effet, la société engendre de l'insatisfaction. Des groupes cherchent à posséder par la force tous les avantages. Il en résulte un état de guerre. La loi surgit comme le moyen de supprimer la guerre.

2) Les formes de gouvernement.

a) La république démocratique est le régime dans lequel le peuple est souverain. Mais, il délègue ses pouvoirs car il ne peut lui-même tout faire et il a besoin de guides. Elle doit, d'une part, éviter la domination d'une majorité en pratiquant le tirage au sort pour la désignation des assemblées et des magistrats subalternes et; d'autre part, choisir les meilleurs en élisant les magistrats supérieurs parmi ceux qui ont une certaine aisance.

Le principe de la démocratie est la vertu. Pour la préserver, il faut éviter une richesse extrême et une pauvreté extrême par des minima et des maxima légaux à la possession de propriétés.

Cependant, la démocratie ne peut subsister que dans des petites cités-Etat dont la cohésion semblable à celle d'une famille entretient une préférence pour le bien public. Elle assure un haut degré de liberté et de sécurité. Mais, elle implique une médiocrité intellectuelle et artistique.

b) La république aristocratique est le régime dans lequel la noblesse est souveraine. Il n'est pas impossible que les nobles identifient leurs propres intérêts à celui du peuple et ils ont pour principe l'esprit de modération. Mais, les lois préservant la liberté sont dans un tel régime, difficiles à garantir. Il en résulte que les membres d'une telle république sont moins vertueux, moins libres et moins protégés que ceux d'une démocratie.

Le gouvernement républicain a son lieu naturel dans une petite société. L'augmentation de sa taille, de sa puissance et de sa richesse conduit à la disparition de son esprit et à son effondrement. C'est la leçon que Montesquieu tire de l'histoire romaine. Mais, la petite taille crée un problème de défense. La solution est la confédération.

c) La monarchie est le régime dans lequel un seul gouverne selon des lois fixes et établies. Pour Montesquieu, dès lors qu'il existe des puissances intermédiaires entre le monarque et le peuple (Noblesse, Eglise, cités) et un parlement gardien indépendant des lois, règne dans la monarchie un esprit de liberté. Mais, si le monarque réunit la puissance législative et la puissance exécutive, elle tend vers le despotisme.

Le principe de la monarchie est l'honneur qui contribue au bien public tout en visant un bien privé. De plus, le code de l'honneur pose une limite à l'arbitraire du roi. Les lois soutenant l'honneur doivent accorder des privilèges héréditaires aux personnes et aux biens de la noblesse. Le luxe doit être compris comme un moyen d'aider les pauvres. Etant établie sur la recherche de la gloire du prince et des citoyens, elle a besoin d'un grand territoire. Mais, une expansion immodérée affaiblit le pouvoir. Elle est moins morale, moins juste, moins stable que la démocratie et il lui faut garantir les inégalités héréditaires. Néanmoins, elle est compatible avec des lois qui protègent la personne et les biens.

d) Le despotisme existe là où un homme gouverne comme il le veut et sans loi. Son principe est la crainte suscitée par l'exercice de la force brutale. Il prospère naturellement dans les territoires immenses où vit une population nombreuse dépourvue de vertu, d'honneur et d'instruction. Il est le plus vicieux et stupide des gouvernements mais il est pourtant le plus courant car il empêche l'anarchie.

3) La liberté politique.

Elle est le droit de faire ce que les lois permettent. Elle existe à cinq conditions :

-Les trois pouvoirs du gouvernement doivent être séparés.

-Le pouvoir judiciaire doit être donné à des jurys composés des pairs de l'accusé et les jugements déterminés par la loi écrite.

-Le pouvoir législatif doit être divisé en deux assemblées. L'une élue par le peuple ; l'autre élue par ceux qui se distinguent par la naissance, la richesse ou les honneurs.

-L'exécutif doit être un monarque dont le contrôle sur le corps législatif consiste en un droit de veto et dont les ministres sont responsables devant le corps législatif.

-Des lois doivent garantir la liberté des citoyens. Les lois pénales sont dans ce domaine, cruciales. Montesquieu distingue quatre sortes de crimes : contre la religion, contre les mœurs, contre la tranquillité et contre la sécurité. Dans un État libre, il est impossible de poursuivre le sacrilège ou de punir l'abjection morale sinon dans les questions sexuelles. Les écrits ne doivent être tenus pour criminels que lorsqu'ils suscitent la trahison. Les procédures légales et les peines doivent assurer un traitement juste.

4)Le commerce.

Il réduit la barbarie en favorisant la communication entre les êtres humains, en contribuant à la mise en question des préjugés ancestraux, en adoucissant les mœurs, en concourant à la paix, en élevant le niveau de vie et en renforçant le lien social. Il est condamnable en ce qu'il institutionnalise l'avarice mais, selon Montesquieu, la recherche de l'intérêt privé peut conduire au progrès. Il en conclut que le monde politique ne peut être guidé par la morale.

5)La religion.

Le christianisme est le plus grand bien terrestre que puisse posséder l'humanité car il restreint les entreprises des despotes, soutient l'abolition de l'esclavage et lutte pour l'adoucissement de la guerre. Mais, Montesquieu lui reproche de condamner le prêt à intérêts, d'encourager la chasteté, d'être hostile à la polygamie et au divorce, de susciter la désobéissance civile au nom de la loi divine, d'engendrer des conflits. En outre, il ne fait pas de la liberté de conscience un droit naturel et universel et trouve qu'il n'est pas avisé d'encourager la diversité religieuse. Toutefois, il admet que si une religion est installée, elle doit être tolérée.